



Ref : CFVU2020/20-0203

**CFVU DU 20 FEVRIER 2020**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU  
DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (CIEPT) ENTRE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'ÉCOLE  
NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 20 février 2020 réunie sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,**

*Vu le livre VII du code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (CIEPT) ENTRE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX**

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 20/02/2020.*

Nombre de membres présents	<b>18</b>
Nombre de membres représentés	<b>4</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>22</b>
Nombre de votes pour	<b>22</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

La Présidente de l'Université,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.